

Procès-verbal N°36 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 07 Mai 2026
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJIER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n°affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°35 de la réunion du Jeudi 30 Avril 2026.

RAPPEL REGLEMENTAIRE (Forfait Simple et Forfait Général)

Art. 81 Conséquences sportives pour un forfait simple.

Alinéas 4 :

✓ Toute équipe déclarant forfait dans l'une des deux dernières journées du championnat sera déclarée forfait général, sauf cas de forces majeures laissées à l'entière appréciation de la commission compétente.

✓ L'amende appliquée est fixée par l'article 25 des présents règlements.

Art. 82 Conséquences sportives pour un forfait général.

Alinéas 1 :

✓ Lorsqu'en cours d'épreuve un club est déclaré forfait général il est classé dernier et comptabilisé comme tel.

Alinéas 5 :

✓ Un club considéré comme forfait général sera relégué d'office dans la série immédiatement inférieure, quel que soit son classement à l'issue de la saison.

✓ Par dérogation, si ce forfait intervient lors des deux dernières journées de championnat **l'équipe sera rétrogradée de deux divisions.**

RAPPEL REGLEMENTAIRE (Calendrier)

Art : 91 Calendriers.

Alinéas 3 :

✓ Lors des deux dernières journées de chaque phase, le calendrier initial doit être respecté.

✓ Tous les matchs doivent être disputés le même jour et à la même heure, sauf nécessité absolue et justifiée ou cas de force majeure.

✓ Dans cette hypothèse la Commission devra avoir été sollicitée avant l'expiration d'un délai de cinq jours précédant la rencontre et avoir donné son accord express.



✓ Toutes demandes de report ou de modification de jours et heures seront déclarées **irrecevables** si le demandeur ou adverse est concerné par **l'accession ou la relégation** dans la compétition ou il participe.

RETOUR CSR - INFORMATIONS

Dépt 2 Poule A

MATCH : N°53625183 du 03/05/2026

ES PAYS UZES 2 (D2) / U.S MONOBLET 2 (D2)

U.S MONOBLET 2 (D2) Battu par forfait.

Dépt 3 Poule B

MATCH : N°53642623 du 26/04/2026

F.C. VAL DE CÈZE 2 (D3) / F.C BOISSET ET GAUJAC 1 (D3)

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Dépt 3 Poule B

MATCH : N°53516551 du 26/04/2026

U.S ST JULIEN PEY. 1 (D3) / LM/STA SEDISUD 1 (D3)

LM/STA SEDISUD 1 (D3) Battu par pénalité, sans en reporter le bénéfice a U.S ST JULIEN PEY. 1 (D3).

Dépt 3 Poule D

MATCH : N°53626706 du 26/04/2026

E.P VERGEZE 2 (D3) / O.C BELLEGARDE 1 (D3)

E.P VERGEZE 2 (D3) Battu par pénalité, pour en reporter le bénéfice à O.C BELLEGARDE 1 (D3).

FORFAIT GENERAL

Dépt 2 Poule A

Suite au mail adressé à la permanence par le club d'U.S MONOBLET déclarant ne pas être en mesure de terminer la saison pour son équipe 2.

- ✓ U.S MONOBLET 2 (D2) est déclaré forfait général.
- ✓ Les points pris lors des rencontres **ALLER** restent acquis.
- ✓ Les points pris lors des rencontres jouées au cours de la phase **RETOUR** sont annulés (Art.82-3 des RG du District).
- ✓ Le classement est modifié en conséquence.

CHAMPIONNAT – REPROGRAMMATIONS MATCHS REPORTÉS



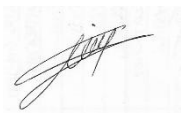
La commission reprogramme les rencontres suivantes comme suit :

Saison 2025-2026 District Gard Lozère				
Reprogrammation Matches Championnats Seniors				
Division	Journée	Recevant	Visiteur	DATES
D1	19	REDESSAN	U.S MONOBLLET	10/05/26
D2 A	22	ALL FIVE ACADEMIE	S.A ST HIPPI.FORT	24/05/26
	22	LE VIGAN P.V.A.F.C	S.C. ST MARTIN VALG.	24/05/26
D2 B	20	AV.S ROUSSON 2 (D2)	E.S THÉZIERS 1 (D2)	13/05/26
D3 A				
D3 B	21	F.C PONTIL PRADEL 1 (D3)	LM/STA SEDISUD 1 (D3)	24/05/26
D3 C	19	C.O. SOLEIL LEV. NIM	SF REMOULINS	10/05/26
	19	FC TAVEL	O. ST HILAIRE LA JASSE 2	10/05/26
D3 D				
D4 A				
D4 B				
D4 C				
COUPE GARD LOZÈRE				
COUPE ANDRÉ GRANIER				

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu



La Secrétaire

Mme Cendrine MENUDIER

